RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Secrétariat général

Décision du 12 novembre 2026

portant composition du bureau de vote électronique auprès du secrétariat général dans le cadre de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne

NOR : TRAA2630436S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre des transports,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4, L. 261-1 à L. 264-4 et R. 211-1 à R. 292-4 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2026 portant création et composition d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne,

Décide :

Article 1er

Il est créé un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne (CAP IESSA).

Article 2

Le bureau de vote électronique de la CAP IESSA prévu à l'article 1er est composé ainsi qu'il suit :

- Présidente : Mme SAUVAGEOT Valérie ;
- Secrétaire : Mme GALAT Laurie ;
- Suppléant : Mme HUET Anaïs.

Délégués de listes titulaires :

- M. OUANES Éric, représentant USAC-CGT ;
- Mme BRAZ Zélia, représentante CFDT Aviation civile ;
- M. FIACRE William, représentant SNIESSA.

Délégués de listes suppléants :

- M. SIBILLE Hervé, représentant USAC-CGT ;
- M. BIDET Aymeric, représentant CFDT Aviation civile ;
- M. TAZINE Hicham, représentant SNIESSA.

Article 3

La secrétaire générale de la DGAC est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 12 novembre 2026

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice des compétences et des ressources humaines
F. BUREAUD